



Rapport annuel du conseil d'établissement 2021-2022

Des Grands-Chemins

1650 avenue Alexandre Le-Grand
Boisbriand (Québec), J7G 3K1
450 433-5514

Rapport annuel 2021-2022 du conseil d'établissement École Des Grands-Chemins

ENCADREMENT LÉGAL

LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE (LIP)

Article 82

Le conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie au centre de services scolaire.

Articles 96.13 et 110.10

Le directeur de l'école (du centre) assiste le conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs.

Article 53

De nouvelles dispositions législatives relatives à la formation des membres des conseils d'établissement sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2020. En vertu du deuxième alinéa de l'article 53 de la LIP, les membres du conseil d'établissement doivent, dans les plus brefs délais suivant leur entrée en fonction pour un premier mandat, suivre la formation à l'intention des membres des conseils d'établissement élaborée par le ministre conformément au deuxième alinéa de l'article 459.5.

Rapport annuel 2021-2022 du conseil d'établissement

École Des Grands-Chemins

TABLE DES MATIÈRES

1. Mot de la présidence du conseil d'établissement
2. Composition du conseil d'établissement
3. Nombre et dates des réunions au cours de l'année
4. Bilan des activités prévues par la *Loi sur l'instruction publique*
5. Avis et consultations
6. Annexe 1 – Écoles primaires : Fonctions et pouvoirs du CÉ reliés aux frais facturés aux parents
7. Annexe 2 – Écoles primaires : Reddition de comptes de la direction

Rapport annuel 2021-2022 du conseil d'établissement

École Des Grands-Chemins

1. Mot de la présidence du conseil d'établissement

Bonjour,

Une autre année scolaire est sur le point de se terminer à l'école des Grands-Chemins certainement teintée par une lente transition vers un retour à la normale pour les élèves et le corps professoral.

Au nom de tous les membres du Conseil d'établissement (CE), j'ai le plaisir et le privilège de vous présenter le rapport annuel des activités réalisées par le conseil pour l'année scolaire 2021-2022.

Encore une fois cette année, le CE a eu le mandat de participer, d'échanger et de se prononcer sur plusieurs enjeux touchant la vie scolaire de nos enfants. Tout comme l'année précédente, la majorité des rencontres du conseil ont eu lieu en virtuel. Compte tenu de la situation, les membres du CE sont restés disponibles et en constante communication par le biais des outils technologiques mis à leur disposition. La bonne collaboration et le professionnalisme de chacun des membres ont permis des rencontres constructives, respectueuses, efficaces et motivantes encore une fois cette année. Je tiens par ailleurs à remercier chacun des membres du CE pour avoir su créer et maintenir un climat agréable et propice à la discussion.

En 2021-2022, l'École des Grands-Chemins sera devenue le pôle de service de garde de l'école Le Sentier.

La première rencontre d'octobre nous aura permis de présenter et revoir nos règles de régie interne afin de maintenir le bon fonctionnement de nos séances. Afin de s'ajuster à la nouvelle réalité post-Covid, des discussions ont eu lieu en cours d'année pour tenir compte de la possibilité de tenir les rencontres en virtuel pour les années à venir et offrir aux membres du CE davantage d'options pour tenir celles-ci.

Tout comme l'année précédente, des formations couvrant la bonne marche à suivre du conseil ont été également données à tous les membres du CE et tous les membres ont confirmés avoir suivis ceux-ci. Toujours en octobre, les membres se sont positionnés sur des points de consultation apportés par le Centre de Service Scolaire des Mille-Îles ('CSSMI') sur les politiques relatives à l'admission scolaire.

Également, comme à chaque année, un plan de lutte contre l'intimidation a été préparé et présenté aux membres du CE. De nouveaux outils pour assurer un meilleur suivi des comportements a été implanté pour permettre une meilleure communication entre les professionnels de l'école. Un vif succès a été noté avec cet outil.

Durant la rencontre de novembre, les membres du CE ont approuvé les contenus en matière de sexualité qui ont été présentés à nos enfants pendant l'année.

Rapport annuel 2021-2022 du conseil d'établissement

École Des Grands-Chemins

En décembre, l'école a pu offrir aux élèves le vaccin de la Covid. À la rencontre de novembre, de l'information a été transmise aux membres du CE à cet effet. À la rencontre de janvier, une confirmation du nombre de vaccins a été présentée aux membres du CE (60 élèves ont pu bénéficier de ce service).

En janvier, une bonne partie de l'enseignement a dû se faire à distance. Les membres du CE ont soulevé le travail exceptionnel des membres du service de garde et des enseignant(es) qui ont effectué un travail exceptionnel dans ces conditions non-habituelles.

En février, la direction a présenté un suivi budgétaire qui prédisait un budget équilibré pour la fin de l'année. En juin, une mise-à-jour sera prévue pour présenter les résultats globaux de l'année. Également en février, le CE a approuvé l'application de nombreuses mesures dédiées qui auront profité aux élèves tout au long de l'année en plus d'approuver les critères de sélection de la direction. Ces critères déterminés par le CE ont une couleur particulière puisqu'ils envoient un message clair au centre de service scolaire sur la volonté du CE de maintenir la continuité du programme élèves-athlètes et favoriser le programme d'anglais intensif.

En avril, le CE a approuvé la grille-matières pour l'année 2022-2023 ainsi que les principes d'encadrement des frais exigés aux parents pour la prochaine année. Un suivi du plan de lutte a aussi eu lieu. Comme pour les années précédentes, le CE a réitéré l'importance de l'apprentissage de l'anglais en maintenant les classes d'anglais intensif pour les élèves de 6ème année. Une valeur importante pour l'école des Grands-Chemins et pour les membres du CE.

Pour terminer, je voudrais remercier encore une fois tous les membres du CE pour leur dévouement et leur implication tout au long de l'année. Leur présence assidue aux rencontres et leur participation active aux discussions nous ont permis de prendre les meilleures décisions possibles pour notre école et pour les élèves.

Merci également de la confiance que vous m'avez octroyée à titre de président de notre CE pour cette dernière année dans ce poste. J'ai été choyé de travailler avec un groupe de personnes si engagés et motivés à faire une différence dans la vie de nos enfants.

Daniel Guy

Président du Conseil d'Établissement de l'École des Grands-Chemins

Rapport annuel 2021-2022 du conseil d'établissement École Des Grands-Chemins

2. Composition du conseil d'établissement

Nom	Fonction
Daniel Guy	Président
Annie-Ève Frigon	Vice-présidente
Bianca Levasseur	Parent
Emmanuel Caron	Membre parent au comité de parents
Michelle Westram	Parent
Josiane Beaulieu	Parent
Véronique Richard	Psychologue
Chantal Martel	Éducatrice au service de garde
Catherine Rondeau	Technicienne au service de garde
Karine Courchesne	Enseignante
Nathalie Pagé	Enseignante
Julie-Anne Gagnon (a quitté en novembre)	Enseignante
Janie Dugal	Directrice

3. Nombre et dates des réunions au cours de l'année

Cette année, un calendrier initial de 8 rencontres avait été prévu. Six ont eu lieu aux dates suivantes :

26 octobre 2021	1 ^{er} février 2022
30 novembre 2021	5 avril 2022
12 janvier 2022	7 juin 2022

Rapport annuel 2021-2022 du conseil d'établissement École Des Grands-Chemins

4. Bilan des activités prévues par la *Loi sur l'instruction publique*

Orientations prises par le conseil d'établissement (ex. : adoption, approbation, réalisation, évaluation, modification, actualisation, diffusion ou autres actions)

FORMATION À L'INTENTION DES MEMBRES DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT (LIP, art. 53, 102, 459.5)

- Concernant la formation à l'intention des membres des conseils d'établissement élaborée par le ministre conformément au deuxième alinéa de l'article 459.5. Cette formation est disponible à l'adresse : <https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire>
- Pour cette deuxième année, chaque CÉ doit s'assurer que les nouveaux membres suivent la formation obligatoire tel qu'indiqué au nouveau paragraphe introduit le 8 février 2021 à l'article 53 de la Loi sur l'instruction publique et qui se lit comme suit :
- Les membres du conseil d'établissement [...]. Ils doivent, dans les plus brefs délais suivant leur entrée en fonction pour un premier mandat, suivre la formation à l'intention des membres des conseils d'établissement élaborée par le ministre conformément au deuxième alinéa de l'article 459.5.
- C'est donc en documentant le visionnement obligatoire que le CÉ est en mesure d'en répondre.
- En 2021-2022, les nouveaux membres du CÉ ont-ils été invités à visionner, par eux-mêmes, les capsules obligatoires. ____OUI____

Rapport annuel 2021-2022 du conseil d'établissement École Des Grands-Chemins

FONCTIONS ET POUVOIRS GÉNÉRAUX (LIP, art. 74 à 83.1, 109 et 109.1)

- Concernant le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Document B	CE 21-22/04	
Plan de lutte	Information et suivi (octobre et novembre)	Présenté aux parents
Évaluation du plan de lutte	CE 21-22/28	

- Concernant les règles de conduite et les mesures de sécurité.

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Code de vie	CE 21-22/23	

Rapport annuel 2021-2022 du conseil d'établissement École Des Grands-Chemins

FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX SERVICES ÉDUCATIFS (LIP, art. 84 à 89.1, 96.13, 96.15 et 110.2)

- Concernant les services éducatifs offerts (exemple : modalités d'application du régime pédagogique : temps alloué à chaque matière).

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Grille-matières	CE 21-22/017	

- Concernant les programmes d'études locaux (programmes pédagogiques particuliers).

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Planification des contenus en sexualité	CE 21-22/07	

FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX ACTIVITÉS EXTRA SCOLAIRES (LIP, art. 90 à 92, 110.3 et 256)

- Concernant la surveillance le midi et le service de garde (cadre d'organisation du service de garde en milieu scolaire et cadre de référence des services aux dineurs)
(ÉCOLES PRIMAIRES SEULEMENT)

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Indexation des frais dineurs	CE 21-22/29	
Sorties éducatives	CE 21-22/08	À distance de marche aussi

Rapport annuel 2021-2022 du conseil d'établissement
École Des Grands-Chemins

FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES
(LIP, art. 93 à 95)

- Concernant le budget annuel de l'établissement.

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Reddition de compte des mesures dédiées	CE 20-21/ 013	
Budget initial	CE 21-22/24	
Règles de transférabilité	CE 21-22/25	
Suivi budgétaire	Février 2022	Information seulement
Utilisation du budget du CÉ	CE 21-22/31	

Rapport annuel 2021-2022 du conseil d'établissement École Des Grands-Chemins

5. Avis et consultations

a) Avis donné par le conseil d'établissement sur des consultations menées par le CSSMI.

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Calendrier 22-23	Janvier 2021 (consultation seulement)	
Politique de l'admission	Octobre 2021 (consultation seulement)	
Critères de sélection d'une direction d'école	Février 2022	

ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX FRAIS FACTURÉS AUX PARENTS (LIP, art. 3, 7, 77.1 et 75.0.1)

- Concernant les principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe et du matériel d'usage personnel.

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Principes d'encadrement	CE 21-22 /018	

- Concernant le coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe.*

Titre	No. de résolution	Contribution financière par niveau (\$)
Effets généraux	CE 21-22/26	

- Concernant la liste du matériel d'usage personnel (crayons, papiers et autres objets de même nature).*

Titre	No. de résolution	Contribution financière par niveau (\$)
Liste d'effets scolaires	CE 21-22/26 et CE 21-22/27	

**Rapport annuel 2020-2021 du conseil d'établissement
Des Grands-Chemins**

ANNEXE 2

REDDITION DE COMPTES POUR **LES DIRECTIONS D'ÉCOLES PRIMAIRES**
(FRAIS FACTURÉS AUX PARENTS)

Identification de l'établissement : Des Grands-Chemins

Direction d'école : Janie Dugal

Période : Année scolaire 2021-2022

1. Je me suis assuré(e) que **tout le matériel scolaire** (les fournitures scolaires, le matériel d'organisation personnelle, les articles relevant de la tenue vestimentaire ainsi que les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe) demandé aux parents, se retrouve sur les listes proposées par les enseignants à partir du catalogue CSSMI et approuvées par le conseil d'établissement (CÉ).
2. Je me suis assuré(e) que **tous les coûts** des cahiers d'exercices demandés aux parents ont été approuvés par le CÉ.
3. Je me suis assuré(e) que **toutes les contributions** financières facturées aux parents, et ce, peu importe le montant (pour des services dispensés dans le cadre d'un projet pédagogique particulier, pour des activités et sorties scolaires, pour du matériel et pour la surveillance du dîner) ont été approuvées par le CÉ.
4. Je me suis assuré(e) que **toutes les contributions financières** facturées aux parents ne dépassent pas le coût réel engagé par l'école et qu'elles ne servent pas à couvrir des coûts ou des dépenses déjà financés autrement selon les règles budgétaires.
5. Je me suis assuré(e) d'appliquer les mesures visant à **favoriser l'accès de chaque élève** à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est demandée ou facturée aux parents.
6. Je me suis assuré(e) que **tous les enseignants connaissent et respectent** les trois encadrements concernant les frais facturés aux usagers : la *Loi sur l'instruction publique*, le *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* et la *Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents* (FGJ-08).

Par conséquent, je, soussigné(e) **déclare que mon établissement s'est conformé** à la *Loi sur l'instruction publique*, au *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* et à la *Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents* (FGJ-08).

Date	Signature de la direction d'école

Je, soussigné(e) **déclare que mon établissement ne s'est pas conformé** à la *Loi sur l'instruction publique*, au *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à la Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents* (FGJ-08) pour l'un ou les éléments listés ci-dessous :

(Au besoin, joindre un document en annexe)

Date	Signature de la direction d'école

